

**COMMUNE D'ANDILLY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 octobre 2020**  
**COMPTE RENDU**

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

---

Le dix-neuf octobre deux mille vingt, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 15
- Présents ou représentés : 15
- Votants : 15

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** le 06 octobre 2020

**Présents :** MM. Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE HASSAN, Pierre CUSIN, Pauline BENOIT, Hervé BOREAN, Adrien BRUN, Alexiane DANIEL, Pauline DURIEUX, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET, Lydie LEMERLE, Vincent VIDONNE

**Procurations :** Valérie DASI LASSOUT à Vincent HUMBERT  
Christine TERRIER à Gérard LACROIX

**Secrétaire de séance :** Pauline DURIEUX

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

---

Mr le Maire Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2020 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire explique que l'Association des Maires de France a demandé à chaque conseil municipal de bien vouloir tenir une minute de silence à l'ouverture du conseil municipal en mémoire du professeur Monsieur PATY assassiné le vendredi 16 Octobre 2020.

---

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

**1) Élection du représentant et son suppléant de la commune à la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.**

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre unique afin d'évaluer les transferts de charges à l'occasion des transferts de compétences avec les communes membres.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux : la commune d'ANDILLY, selon la répartition fixée par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC), dispose d'un représentant et peut désigner un suppléant.

Madame Cécile HAGE HASSAN se propose en tant que représentante et Monsieur Pierre CUSIN en tant que suppléant.

Le conseil municipal élit, à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, Madame Cécile HAGE HASSAN en tant que représentante, et désigne Monsieur Pierre CUSIN comme son suppléant.

**2) Acquisition des parcelles A52 et B527 appartenant à Mme Michèle BIANCALANI née EUSEBIO**

Monsieur le Maire, explique à l'ensemble du Conseil Municipal que Madame BIANCALANI Michèle née EUSEBIO a proposé de vendre à la Commune d'Andilly ses parcelles classées en zonage N au PLU en vigueur : A 52 (bois) de surface 200 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « LE BOIS DU RAT », et B 527 (landes) de surface 4260 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « LES VALLIERES » ; il propose au Conseil Municipal que la Commune achète à Madame BIANCALANI Michèle née EUSEBIO ces parcelles au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup> (tous frais à charge de l'acquéreur).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, l'achat des parcelles A 52 et B 527 au prix de 0,50 euro le m<sup>2</sup>, telles que proposées par Monsieur le Maire, et lui donne tout pouvoir pour effectuer les démarches nécessaires au règlement de cette affaire.

*Monsieur le Maire propose alors à la vue de la délibération acceptée, d'ajouter une délibération pour lui donner l'autorisation de demander une subvention pouvant permettre une participation à l'achat.*

### **3) Autorisation de demande de subvention pour l'achat des deux parcelles A52 et B527.**

Monsieur le Maire propose donc de procéder à une demande de subvention au Conseil Départemental pour une participation à l'achat des parcelles A52 et B527.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, la proposition et donne tout pouvoir au maire afin d'effectuer toutes démarches en ce sens.

### **4) Échange de 22m2 de parcelle entre la commune d'ANDILLY (partie de la A 1686) et Mr Jean LAVILLE (partie de la A 1609)**

Monsieur le Maire, explique à l'ensemble du Conseil Municipal que Monsieur Jean Laville propriétaire de la parcelle A 1609 contigüe à la parcelle A 1608 sur laquelle se trouve la plate-forme de tri-sélectifs dans Charly à proximité des « trois stop » est favorable à l'échange d'une partie de cette parcelle A 1609 (22 m<sup>2</sup>) contre une partie de la parcelle A 1686 (22 m<sup>2</sup>) appartenant à la Commune d'Andilly, se trouvant à proximité de son habitation. Cet échange permettrait à la Commune d'obtenir un tènement intéressant pour les futurs aménagements projetés.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, la proposition et donne tout pouvoir au maire afin d'effectuer toutes démarches en ce sens.

### **5) Vente de 45 m2 de la Parcelle communale A1686 à Mr Jean LAVILLE**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean Laville a émis le souhait d'acquérir 45 m<sup>2</sup> de la parcelle A 1686 appartenant à la Commune d'Andilly et jouxtant sa propriété en continuité de la parcelle échangée afin de profiter d'un espace situé en zone sud.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, la proposition et donne tout pouvoir au maire afin d'effectuer toutes démarches en ce sens.

### **6) Financement du Projet Auberge : emprunt et prêt relais.**

Monsieur le Maire expose le projet de financement tel que :

- Réalisation d'un prêt de 650 000€ sur 25 ans avec des remboursements de 2 500 €/mois à 0,97% sans frais de gestion avec le Crédit Agricole des Savoie ;
- Réalisation d'un prêt relais de 850 000 sur 24 mois avec un taux 0,45% et sans frais de gestion avec le Crédit Agricole des Savoie. Ce montant correspond à la valeur d'une subvention déjà confirmée. Le prêt relais sera alors remboursé à réception des subventions

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, la proposition et donne tout pouvoir au maire afin d'effectuer toutes démarches en ce sens.

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Planification et conduite des secours face aux risques majeurs.**

A la demande de la Préfecture, il s'agit de faire un dossier répertoriant les risques majeurs que pourrait connaître la commune et les conduites à tenir dans ces cas-là. Aussi, Monsieur BRUN-CHOPPY va se renseigner sur ce point pour réaliser ce dossier au plus près de ce qui est demandé.

#### **b) Site Internet de la commune : Actuellement le site Internet andilly74.fr renvoie sur un autre site actualisé andilly74.com.**

Alors que la société ayant réalisé le site a été liquidée, il faudra attendre avril 2021 que le nom de domaine redevienne dans le domaine public afin de remettre le tout en ordre.

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h00*

**Le 19 octobre 2020**

**Mr le Maire,  
Vincent HUMBERT**

